

Séance du 17 mars 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
33	32	28

Date de la convocation : 04.03.2025

Date d'affichage : 04.03.2025

Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Maire,

PRESENTS : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Messieurs NIANE, NIATI, Madame LITWINSKI, Messieurs BIANCHI, LAUBERTHE, Madame HULIN, Monsieur GOUET-YEM, Madame VESSAH, Monsieur CAMPEIS, Madame HABERT, Messieurs AGARD, ABDELLAOUI, Madame AUDET, Messieurs EDOM, JLASSI, Madame BETHUNE, Monsieur NDOYE, Madame ARPACI, Monsieur LAVICTOIRE.

PROCURATIONS : Monsieur FLAHAUT pour Madame HULIN, Madame LENGARD pour Madame THOBOR, Madame DUCLAU pour Monsieur BISSON, Monsieur VEY pour Madame VESSAH, Madame KOMBO-TSIMBA pour Monsieur LAUBERTHE, Madame SOUFI pour Monsieur NIATI, Madame BITTY KOUAKOU pour Madame HABERT.

ABSENTS : Mesdames RHOUN, THELUS ROSINEL, AWALE GUEDI, Monsieur AMIENS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HULIN.

Objet de la délibération

Budget primitif de l'année 2025

Rapporteur : M. Bisson

N° 2025-12

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le Débat d'Orientation Budgétaire du 10 février 2025,

VU le vote du compte de gestion et du compte administratif de l'année 2024 en date du 17 mars 2025,

VU le vote de l'affectation du résultat 2024 en date du 17 mars 2025,

VU l'état des restes à réaliser 2024 en dépenses,

CONSIDERANT la volonté de la Municipalité de réaliser des travaux d'amélioration du cadre de vie des Lieusaintais,**CONSIDERANT** le besoin de fonctionnement des services municipaux pour répondre aux missions de service public qui sont les leurs.

Après l'avis de la commission générale en date du 03 mars 2025,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**DECIDE,****Article 1^{er}** : D'approuver le Budget Primitif 2025 dont les balances se présentent comme suit et qui est annexé à la présente délibération,

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	28 731 217,19 €	28 731 217,19 €
Investissement	14 936 722,11 €	14 936 722,11 €
TOTAUX	43 667 939,30 €	43 667 939,30 €

Article 2 : Dit que le présent budget est voté au niveau du chapitre en fonctionnement et en investissement,

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le maire :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
 - *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*
- Le Tribunal Administratif de Melun peut être également saisi dans les deux mois par l'application internet « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr*

POUR EXTRAIT CONFORME
LIEUSAIN, le 17 mars 2025

Le secrétaire de séance

Nadine HULIN

Le Maire,

Michel BISSON

IV - ANNEXE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - IV **ARRETE ET SIGNATURES - D2**

Département de Seine-et-Marne
 Service de gestion comptable de Melun
COMMUNE DE LIEUSAIN

BP 2025

Nombre de membres en exercice : 32
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de membres représentés : 7
 Nombre de membres absents : 4
 Nombre de suffrages exprimés : 28
VOTES : Pour : 28
 Contre : /
 Abstentions : /

Date de convocation : 04 mars 2025

Présenté par

A lieusaint, le 17 mars 2025
 LE MAIRE,
 M. BISSON



Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire,
 A Lieusaint, le 17 mars 2025

LES MEMBRES DU CONSEIL,

Mme THOBOR

M. FLAHAUT

Mme LENGARD

M. NIANE

Mme DUCLAU

M. NIATI

Mme LITWINSKI

M. BIANCHI

Mme RHOUN

M. LAUBERTHE

Mme HULIN

M. GOUËT-YEM

Mme VESSAH

M. VEY

Mme KOMBO-TSIMBA

M. CAMPEIS

Mme HABERT

M. AGARD

Mme SOUFI

M. ABDELLAOUI

Mme AUDET

M. EDM

Mme BITTY KOUAKOU

M. Jlassi

Mme THELUS ROSINEL

Mme AWALE GUEDI

M. AMIENS

Mme BETHUNE

M. NDOYE

Mme ARPACI

M. LAVICTOIRE

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 19 mars 2025
 et de la publication, le 21 mars 2025

A Lieusaint, le 21 mars 2025

LE MAIRE
 M. BISSON

